

igl est enregistré par l'ANDPC pour la formation des professionnels de santé et peut, à ce titre, vous proposer des programmes de formation répondant à l'obligation de formation triennale. Pour rappel, le Développement Professionnel Continu ou DPC est un dispositif de formation réglementé, instauré par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (2009) et dédié aux professionnels de santé (dont infirmiers et auxiliaires de puériculture, quel que soit leur contexte d'exercice). Ainsi, les professionnels visés par la Loi ont l'obligation triennale de suivre un parcours DPC

Calendrier 2023 - Contactez-nous !

Les formations peuvent se dérouler à Limoges ou être décentralisées dès lors qu'un groupe minimum de 8 personnes est constitué.

Les devis et programmes détaillés sont disponibles sur simple demande.

Nous contacter pour tout projet personnalisé interne à votre structure.

[Calendrier 2023](#)